

4.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Renchon Jean-Louis ; Tainmont Fabienne ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le cours comprend nécessairement l'étude spécifique du droit des successions et du droit des libéralités.</p> <p>Mais, compte tenu des objectifs qui sont assignés au cours, on veillera à y intégrer aussi l'étude des différentes règles de droit, et notamment les règles du droit de la personne, les règles du droit des régimes matrimoniaux et les règles du droit fiscal, susceptibles de régir les conséquences du décès d'une personne, soit qu'une personne soit appelée à programmer elle-même son décès, soit qu'après le décès d'une personne, ses proches et/ou ses héritiers soient appelés à recueillir les droits et obligations qu'elles a laissés à son décès ou soient eux-mêmes tenus d'exécuter et/ou de prendre en charge différentes obligations et formalités liées à ce décès.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours de Droit patrimonial de la famille a pour premier objectif d'initier les étudiants à une branche spécifique du droit civil qui n'a pas pu être enseignée dans le programme du baccalauréat : les successions et les libéralités (Livre III du Code civil, Titres I et II).</p> <p>Au-delà de cette objectif d'acquisition des connaissances de base indispensables à la compréhension d'une branche particulière du droit positif, le cours a pour second objectif de reprendre, au niveau du deuxième cycle des études de droit, l'analyse d'une thématique spécifique de la vie sociale - les relations familiales - en permettant aux étudiants de développer une compétence de réflexion critique à propos de la manière dont les relations familiales sont actuellement appréhendées et régulées dans la société contemporaine et une compétence d'application pratique des règles de droit aux situations concrètes qu'elles sont appelées à régir.</p> <p>Afin d'atteindre ce second objectif, le cours ne se limitera pas à l'étude des règles spécifiques du droit des successions et des libéralités mais les intégrera dans un ensemble plus large prenant en compte la dimension de la gestion et de la transmission des patrimoines au sein de la famille et la problématique de l'incidence dans la vie d'une famille du décès d'un proche.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en droit
Faculté ou entité en charge:	BUDR